

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 13 mars 2019

17 Séjours été - Carroz d'Arâches

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

M. BELMHAND

M. ABBADI

Mme MOUSSATEN

Mme DUHIN

M. ATAKAYA

Mme BARBETTE

M. AKABLI

Mme MEHADJI

M. MONTES

M. SERTAIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BOUKHACHBA

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme CAPON

M. N'DIAYE

Mme LAMBRE

M. MARTIN

M. VILLEMMAIN

Mme CARLIER

M. LEMAIRE

M. NATANSON

Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

Le service des sports propose un séjour mixte à vocation sportive cet été. Du 8 juillet au 15 juillet 2019 et du 12 au 19 août 2019, pour 14 jeunes âgés de 10 à 16 ans, encadrés par 3 animateurs (normes d'encadrement) aux Carroz d'Arâches au centre de Creil/Alpes.

Le transport s'effectuera avec les mini-bus de la Ville. Durant ces séjours, les jeunes découvriront un environnement naturel inconnu pour la plupart et découvriront des activités adaptées à ces environnements (randonnée, canyoning, escalade,...). Ils développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité aux tâches ménagères ainsi que le respect de l'environnement. Les jeunes seront hébergés sur place.

Le coût du séjour est estimé à 9 363,04 €. Par enfant, cela représente 311,65 €.

maintenant !

Selon le calcul pour les différents quotients, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs
Q0	109,70 €
Q1	122,17 €
Q2	140,24 €
Q3	157,38 €
Q4	175,15 €
Q5	192,29 €
Q extérieur	311,65 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de voter les tarifs présentés dans l'exposé.

Article 2 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.19

et publication ou notification le 29.03.19

affiché le 26.03.19

CREIL, le 29.03.19

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019

Reçu en préfecture le 29/03/2019

Affiché le 26/03/2019

SLO

ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325017-DE

338

Le 25/03/2019, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de la carte d'identité de la commune de [Nom] en matière de [Nom].

[Signature]
[Nom]
[Fonction]